



BRÈVES ÉCONOMIQUES DU BRÉSIL

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE BRASILIA

Semaine du 5 au 11 août 2022

Résumé :

- Situation sanitaire : évolution des cas et des décès.
- L'inflation ralentit en juillet (10,07% sur 12 mois) grâce notamment au plafonnement de l'impôt indirect ICMS.
- Pour augmenter le pouvoir d'achat des plus modestes, le gouvernement autorise les prêts gagés sur les futurs revenus issus de l'Auxílio Brasil.
- Se conformant aux règles de l'OCDE, l'exécutif acte la suppression progressive de la taxe OIF sur les opérations de change.
- Evolution des marchés du 5 au 11 août 2022.
- Graphiques de la semaine : évolution de l'IPCA et de l'inflation sous-jacente.

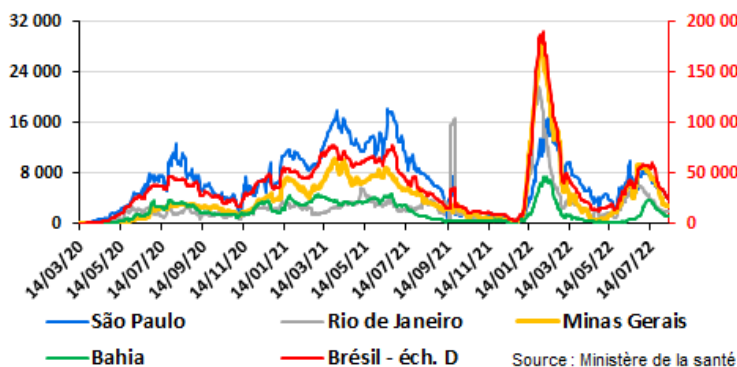
Situation sanitaire : évolution des cas et des décès.

LE CHIFFRE À RETENIR

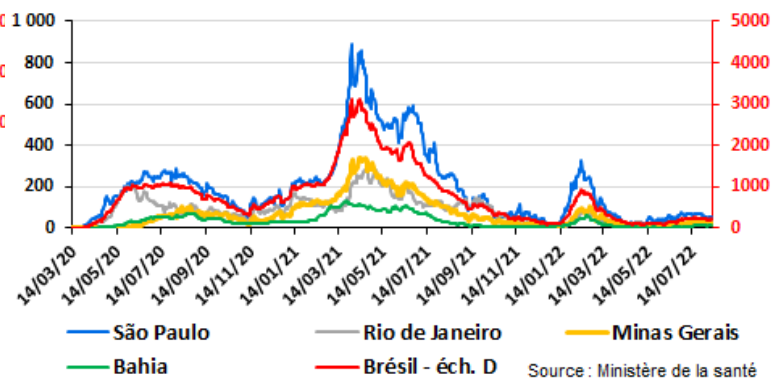
50,3%

C'est la proportion des municipalités où le nombre de foyers bénéficiant de l'allocation *Auxílio Brasil* dépasse le nombre de personnes ayant un contrat de travail formel. Le nombre élevé de travailleurs informels (40% de la population occupée), souvent en situation précaire, explique aussi ce chiffre. (Folha, Ministério da Cidadania, Secretaria Especial de Previdência e Trabalho).

Nouveaux cas par jour
(moyenne hebdomadaire)



Nouveaux décès par jour
(moyenne hebdomadaire)



Selon le ministère de la Santé, en moyenne sur la dernière semaine ont été enregistrés 26 353 nouveaux cas de Covid-19 et 212 décès par jour (contre 34 649 et 221 la semaine précédente). Au 10 août, le Brésil compte au total 34,1 M contaminations détectés et 680 786 décès depuis le début de la pandémie.

L'inflation ralentit en juillet (10,07% sur 12 mois) grâce notamment au plafonnement de l'impôt indirect ICMS.

D'après les statistiques de l'IBGE, **l'évolution mensuelle (non corrigée des variations saisonnières, ncvs) de l'indice large des prix à la consommation (IPCA, principal indice de référence de l'inflation « apparente » au Brésil), a été de -0,68% (m.m.) en juillet 2022.** Cette variation négative, qui correspond à une **baisse des prix entre juin et juillet**, intervient après une hausse en juin de +0,67% m.m. Ce résultat, attendu par les marchés, (qui tablaient sur -0,65% m.m) est la plus forte baisse mensuelle enregistrée depuis le début de la série historique initiée en janvier 1980.

Cette baisse des prix sur le mois est cependant à relativiser car elle s'explique par des facteurs exogènes (baisses d'impôts et révisions de tarifs administrés). L'inflation sous-jacente, qui tente de minimiser l'importante des produits aux prix volatiles ou régulés par les pouvoirs publics, reste ainsi en progression sur le mois (+0,52% m.m. après +0,9% m.m. en juin). En glissement annuel (g.a.), l'inflation sous-jacente baisse donc beaucoup moins que l'IPCA, et est pour la première fois depuis deux ans supérieure à cet indice (cf. graphique de la semaine).

Loin d'être généralisée, la baisse des prix est constatée seulement dans deux groupes de produits, les sept autres ayant affiché une hausse en juillet.

La baisse des prix du groupe des transports (-4,51% m.m. contre +0,57% m.m. en juin) **explique largement la baisse de l'indice IPCA observée sur le mois** en contribuant pour -1p.p. à la variation de l'indice sur le mois. Cette tendance est imputable à la **chute du prix des carburants** (-14,15% m.m.), plus particulièrement l'essence (-15,48%) et l'éthanol (-11,38%). Cette baisse a été provoquée par la réduction du prix de l'essence en sortie de raffinerie décidée par Petrobras le 20 juillet, et

par **la réduction du niveau de taxation de l'impôt indirect ICMS¹** sur les carburants. N'ayant pas bénéficié de cette réforme fiscale, les prix des billets d'avions (+8,02%) ont une fois de plus nettement progressé en juillet.

Le segment des produits liés à l'habitation est également en baisse sur le mois (-1,05% m.m.), et contribue pour -0,16 p.p. à la variation mensuelle des prix. Ce mouvement vient de la **baisse du prix de l'énergie électrique** (-5,87% m.m.). Celle-ci s'explique par l'application de la réduction de l'ICMS, mais aussi par la révision partielle des tarifs de l'électricité par l'agence régulatrice ANEEL.

Le groupe des produits des aliments et boissons est celui qui fait le plus pression à la hausse sur l'IPCA (+1,3% m.m, responsable de +0,28 p.p. sur le mois). La croissance des prix alimentaire atteint 14,72% sur les douze derniers mois. Les prix de l'alimentation à domicile, qui pèse pour 15,7% du panier des ménages, s'accroissent (+1,47% m.m. après +0,63% m.m. en juin). L'alimentation hors du domicile (+0,82% m.m) est également en progression.

Le segment de l'habillement voit ses prix augmenter de +0,58% m.m. en juillet, après une hausse de +1,67% m.m. en juin. Cette décélération s'explique notamment par la forte baisse du prix du coton, une des principales matières premières utilisées par l'industrie textile.

L'IPCA général ralentit en glissement annuel, et passe de +11,89% à +10,07%. La progression de l'INPC² en juillet 2022 est comparable à celle de l'IPCA : elle atteint -0,60% m.m. et +10,12% sur les douze derniers mois.

La hausse de l'IPCA réalisé sur 12 mois se situe toujours très au-dessus de la fourchette supérieure de la cible de la politique monétaire pour 2022 (3,5%, avec une tolérance de +- 1,5 p.p). On semble néanmoins être dans une phase de désinflation³, car **l'inflation en termes annuelles ralentit depuis son pic atteint en avril** (+12,13% g.a soit l'inflation sur douze mois la plus

¹ Cf. [Brèves du 1^{er} au 7 juillet 2022](#).

² **L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC)** est un indice de prix des consommateurs « modestes » : il mesure l'évolution de la moyenne des prix du panier de bien représentatif des ménages avec un salaire compris entre 1 et 5 salaire minimum, qui constituent 50% des ménages urbains au Brésil.

³ La désinflation consiste en la baisse de l'inflation, c'est-à-dire en la baisse du taux d'accroissement du niveau des prix. Les prix continuent donc de progresser, à l'inverse de la déflation, qui est une diminution générale et durable des prix.

élevée depuis octobre 2003), **mouvement qui devrait continuer dans les prochains mois**. Grâce aux effets différés de la baisse du prix du carburant annoncée en juillet, la variation mensuelle des prix devrait encore être légèrement négative en août (-0,15% m.m selon la médiane des prévisions des analystes de marché), avant de redevenir positive en septembre (+0,5% m.m). En plus du plafonnement de l'impôt indirect ICMS et de la réduction des prix administrés des carburants et de l'électricité, l'autre facteur faisant pression à la baisse sur l'inflation est la politique de resserrement monétaire. Très ferme, elle a été engagée par la Banque Centrale du Brésil (BCB) depuis le S2 2021, et devrait voir ses effets s'intensifier dans les prochains mois.

Pour tenter de modérer la croissance des prix, les autorités monétaires ont relevé début août le taux directeur de 50 pdb pour atteindre 13,75%⁴. Même si la BCB laisse la porte ouverte à une augmentation de 25 pdb en septembre, elle a signalé que le relèvement du taux directeur décidé en août pourrait avoir été le dernier, clôturant le cycle de resserrement monétaire. Selon les analystes des banques privées, c'est l'option la plus probable. Ceux-ci prévoient en grande majorité une **stabilisation à 13,75% jusqu'au T2 2023**.

Pour augmenter le pouvoir d'achat des plus modestes, le gouvernement autorise les prêts gagés sur les futurs revenus issus de l'Auxílio Brasil.

Le Président Jair Bolsonaro a approuvé le 3 août la loi 14.431, précédemment approuvée par le Congrès en juillet, **permettant de souscrire un nouveau type de prêts (dit *Crédito Consignado*) pour les bénéficiaires des prestations sociales Auxílio Brasil⁵ ou BPC⁶**.

Ces derniers pourront désormais s'endetter auprès des banques **en engageant jusqu'à 40% de leurs futures allocations sociales**, qui seront retenues

directement à la source. Les institutions financières toucheront ainsi les mensualités directement de l'Etat. Le Ministre de la citoyenneté, Ronaldo Vieira Bento, a déclaré que ces prêts devraient être disponibles à partir de fin août ou début septembre, une fois que la mesure aura été complètement réglementée.

Selon l'exécutif, cette mesure peut aider les populations en difficulté en permettant « d'atténuer les effets de la crise économique qui a frappé les familles brésiliennes pendant la période de la pandémie ».

Mais, selon les experts, ce type de crédit pourrait présenter des risques importants pour les populations les plus modestes. Si ce type de crédits existait déjà, il était toutefois réservé à des publics moins susceptibles de tomber dans le surendettement (retraités et titulaires de pensions de retraite, fonctionnaires et autres travailleurs ayant un contrat de travail formel). Bien que ces prêts désormais autorisés aient un montant limité de 2 000 BRL (375 EUR), une personne qui le souscrit ne touchera plus que 60% de la prestation sociale (soit 240 des 400 BRL⁷, les 160 BRL restants étant prélevés par l'Etat pour rembourser la dette). Par ailleurs, même si le Président Bolsonaro a demandé aux banques de proposer des taux d'intérêts réduits, **la loi ne fixe aucune limite sur les taux qui peuvent être appliqués par les banques**. Selon le média Globo qui a pu consulter les banques intéressées par inclure ce nouveau prêt dans leur offre et qui se sont à ce titre préenregistrées auprès des autorités, les taux d'intérêts proposés pourraient aller jusqu'à 4,96% par mois.

Du fait de ce risque d'accélération de l'endettement des plus modestes, **la plupart des grandes banques (notamment Bradesco, Itaú, Santander, Nubank et BMG) ont décidé de ne pas offrir ce type de prêt** jugeant ce produit financier inapproprié pour un public

⁴ Cf. [Brèves de la semaine précédente](#).

⁵ Cette allocation a succédé à l'*Auxílio Emergencial* instauré pendant la pandémie pour lutter contre la pauvreté et a remplacé la *Bolsa Família*.

⁶ L'allocation *Benefício de Prestação Continuada* (BPC), qui correspond au salaire minium par mois (1212 BRL soit 228 EUR) est une prestation garantie aux personnes âgées de plus de 65 ans

et aux personnes handicapées de tout âge qui n'ont pas de revenus suffisant pour subvenir à leurs besoins.

⁷ Bien que l'allocation ait été temporairement augmentée à 600 BRL entre août et décembre 2022, seul le montant permanent de 400 BRL est pris en compte pour calculer les 40% maximum de l'allocation engagés pour le remboursement des mensualités.

vulnérable comme celui des bénéficiaires de l'allocation.

Cette mesure a également été critiquée pour son caractère jugé électoral, en permettant de gonfler la quantité d'argent disponible à court terme pour les bénéficiaires de l'Auxílio Brasil qui auraient recours à ce type de nouveau prêt. Pour les détracteurs de la mesure, cette disposition s'ajoute à déjà celles prises en juillet quand le Congrès, sur proposition du gouvernement, a contourné la loi plafonnant l'augmentation des dépenses (*teto dos gastos*) avec le vote de la PEC 22/1. Contestant l'entrée en vigueur de ce plan d'aide à moins de trois mois des élections, le parti politique d'opposition *Partido Novo* a même déposé un recours auprès du Tribunal suprême fédéral (TSF), qui devait prochainement se prononcer. Cet amendement constitutionnel avait permis l'octroi de différentes aides, à l'image de l'augmentation temporaire de l'Auxílio Brasil de 400 (75 EUR) à 600 BRL (112 EUR), ou d'une allocation spéciale pour les chauffeurs de camion et de taxi. Cette PEC, dite *PEC dos Benefícios*, avait été renommé *PEC Kamikaze* par ses détracteurs, reprochant à l'exécutif la mise en danger de la trajectoire budgétaire du pays à des fins électorales. Les mêmes griefs avaient aussi été adressés après le plafonnement de l'impôt indirect ICMS, qui a notamment permis une baisse substantielle des prix à la pompe.

Se conformant aux règles de l'OCDE, l'exécutif acte la suppression progressive de la taxe IOF sur les opérations de change.

Le Brésil a pris une nouvelle mesure dans l'objectif d'aligner les normes brésiliennes à celles de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), qui rassemble la plupart des économies les plus industrialisées.

Début juin, le conseil de l'OCDE réuni au niveau des ministres avait adopté la feuille de route du Brésil, qui précise l'itinéraire que doit prendre le pays pour adhérer à terme à l'organisation. Ce document va servir de base aux **négociations préalables à l'adhésion, qui pourraient durer plusieurs années.**

La libéralisation des échanges de biens et services et des mouvements de capitaux est une des conditions pour rejoindre l'OCDE. En mai, le Brésil avait ainsi été invité⁸ par l'organisation à adhérer au code de libéralisation des opérations courantes invisibles (relatif aux prestations de services entre pays) et au code de libéralisation des mouvements de capitaux (relatif aux flux financiers internationaux).

Dans ce cadre, **l'exécutif a publié le 29 juillet le décret 11.153**, qui vise à mettre en conformité une partie du système d'imposition brésilien avec les normes de l'OCDE, qui recommande de ne pas de taxer les opérations de change. Ce texte acte la **suppression de l'IOF** (Impôt sur les Opérations Financières, payé par les personnes physiques et juridiques) **sur ce type d'opérations.**

Le décret précise que la réduction sera progressive (cf. tableau en page suivante), le taux d'imposition pour les retraits et transactions à l'étranger se réduisant de 1 p.p. par an. Actuellement de 6,38%, le taux de taxation sera ramené à zéro en 2028. L'année suivante, c'est l'imposition des autres opérations soumises à l'IOF qui sera supprimée.

Cela vient compléter le décret 10.997 publié en mars dernier, qui avait supprimé la taxe IOF pour d'autres opérations de change. La taxe sur les prêts étrangers de court terme, qui était de 6%, avait été immédiatement supprimée. La taxe IOF imposant l'achat de devises en espèces et les virements internationaux, qui est aujourd'hui de 1,1% (ou 0,38%⁹), sera supprimée en 2028.

⁸ Cf. [Brèves du 13 au 19 mai 2022](#).

⁹ Les transferts internationaux vers un tiers, ou ceux réalisés depuis l'étranger vers le Brésil, sont imposés à hauteur de 0,38%. Seuls les virements depuis le Brésil vers l'étranger, et qui ont comme

même personne l'expéditeur et le destinataire, sont actuellement taxés à hauteur de 1,1%, soit le même niveau de taxation que l'achat de devises en espèces.

Opérations de change assujetties à l'IOF	Année	Changements (effectifs au 2 janvier)
Prêts étrangers de court terme (inférieurs à 180 jours)	2022	De 6% à 0% (depuis le 16 mars)
Transactions à l'étranger (réalisées par cartes de crédit, de débit, pré-payées ou par chèques-voyage) Retraits d'espèces à l'étranger	2023	De 6,38% à 5,38%
	2024	De 5,38% à 4,38%
	2025	De 4,38% à 3,38%
	2026	De 3,38% à 2,38%
	2027	De 2,38% à 1,38%
	2028	De 1,38% à 0%
Achat de devises en espèces Transferts internationaux	2028	De 0,38% (ou 1,1%) à 0%
Autres opérations de change	2029	De 0,38% à 0%

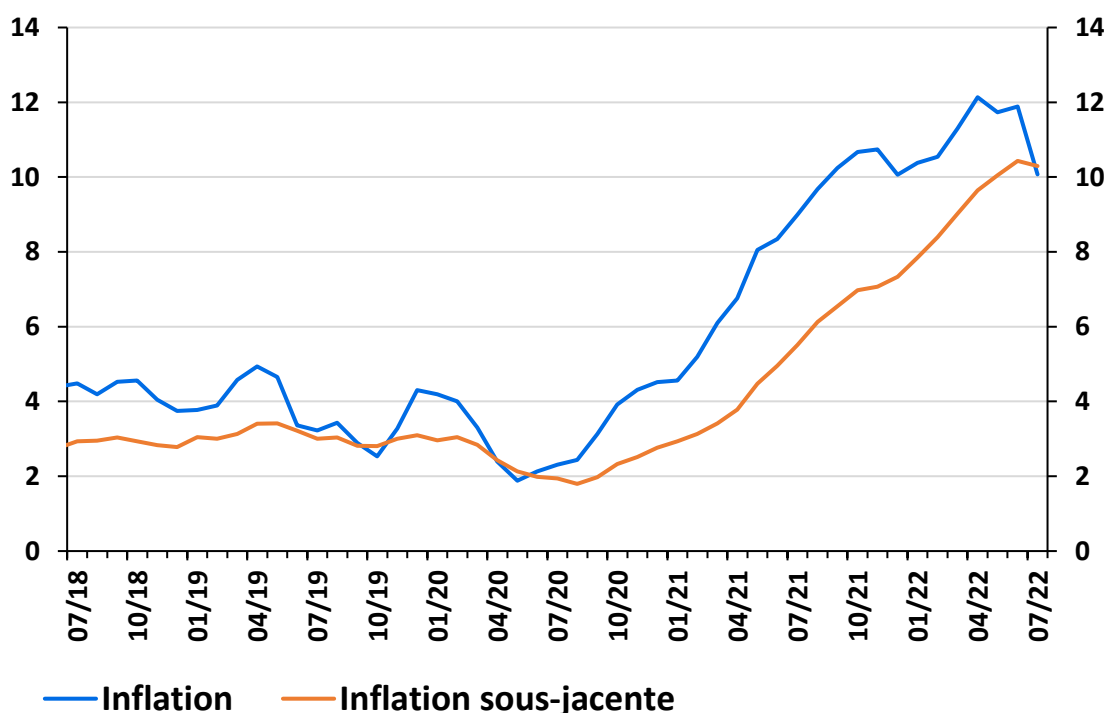
Evolution des marchés du 5 au 11 août 2022.

Indicateurs*	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	+5,3%	+5,5%	110 641
Risque-pays (EMBI+ Br)	-22pt	-9pt	317
Taux de change R\$/USD	-1,7%	-9,5%	5,14
Taux de change R\$/€	-0,6%	-17,0%	5,32

* Données du jeudi à 12h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

Graphiques de la semaine : évolution de l'IPCA et de l'inflation sous-jacente.

Inflation (IPCA) et inflation sous-jacente (%, glissement annuel)



Source : IBGE, BCB, SER Brasília.

Note de lecture : pour la première fois depuis deux ans, l'inflation sous-jacente en glissement annuel est supérieure à l'indice d'inflation IPCA, principal indice de référence de l'inflation « apparente ».

L'inflation sous-jacente, qui tente de minimiser l'importante des produits aux prix volatiles ou régulés par les pouvoirs publics, a en effet, du fait de sa composition, été moins impactée par les facteurs exogènes qui ont expliqué la forte baisse de l'IPCA en juillet (baisse du prix des carburants et de l'électricité).

Les deux courbes, qui s'étaient encore plus écartées début 2022 sous l'effet de la montée des cours mondiaux du pétrole et des matières premières, se sont rapprochées. Cela s'explique principalement par la réduction du prix des carburants, qui est due en partie à la réduction de leur taxation et en partie à la baisse des prix en sortie de raffinerie (liée à la relative retombée des cours mondiaux du pétrole).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international